

Mesurer le secteur du handicap ?

On peut distinguer deux manières de mesurer le secteur du handicap à partir des statistiques existantes en Belgique: l'approche macroéconomique, qui consiste à tenter d'isoler directement ce secteur dans les grands fichiers nationaux (Banque nationale, ONSS...); l'approche microéconomique, qui cherche à reconstituer les données du secteur en partant d'une liste d'institutions. La première approche ne permet pas d'obtenir une vue exhaustive. Par contre, l'approche microéconomique se révèle très prometteuse depuis l'introduction récente en Belgique du numéro d'entreprise BCE, qui permet en principe de retrouver n'importe quel organisme dans les fichiers nationaux.

MICHEL MARÉE

LE COMPTE SATELLITE DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF

Sous l'égide de la Banque nationale, la Belgique a été l'un des trois premiers pays (avec l'Italie et l'Australie) à publier, début 2004, un « compte satellite des ISBL », totalement articulé et compatible avec les comptes nationaux¹. Dans le jargon de la comptabilité nationale, l'expression « institutions sans but lucratif » désigne les différentes formes associatives (ASBL, associations de fait...) et les fondations.

Outre des données sur le nombre de salariés, le compte satellite fournit essentiellement des statistiques de nature monétaire portant sur la production, la valeur ajoutée, les coûts, les ressources, les investissements... du monde associatif.

¹ Institut des comptes nationaux (2007), *Le compte satellite des institutions sans but lucratif - 2000 à 2004*, Banque nationale de Belgique, Bruxelles.

Quelques chiffres clés des institutions sans but lucratif (2004)		
Nombre d'ISBL	16 913	
Nombre d'emplois salariés	368 300 salariés	soit 10,5 % de l'emploi salarié du pays
Production	22 173,6 millions d'euros	soit 3,7 % de la production du pays
Valeur ajoutée (VA)	13 285,1 millions d'euros	soit 4,6 % de la VA du pays (PIB)
Coûts de production	21 623,5 millions d'euros	soit 4,0 % du total de l'économie
Ressources courantes	23 415,0 millions d'euros	soit 3,1 % du total de l'économie
Investissements	1 564,6 millions d'euros	soit 2,8 % des investissements du pays

Source : Institut des comptes nationaux (2007)

Le tableau précédent porte sur l'ensemble des institutions sans but lucratif. Peut-on mesurer le poids du seul secteur du handicap dans le compte satellite ? Précisons d'abord que pour l'heure, le compte satellite est uniquement établi au niveau *national*. Il n'est donc pas possible d'en extraire des informations de nature régionale ou communautaire. Surtout, les données publiées sont *agrégées* par « groupes », c'est-à-dire par grandes branches d'activités :

- Agriculture et industrie
- Services
- Éducation
- Santé
- Action sociale
- Activités associatives diverses
- Culture, sports, loisirs
- Services personnels et divers

Le secteur du handicap relève essentiellement des branches de l'éducation, de l'action sociale et des « activités associatives diverses ». A priori, on pourrait penser qu'il suffit de désagréger ces branches pour faire apparaître des activités spécifiquement liées au secteur du handicap. En réalité, en raison des limitations de la nomenclature d'activités NACE-BEL utilisée pour la confection des comptes nationaux², seule l'action sociale comporte des subdivisions spécifiques relevant du secteur du handicap. Les données correspondantes ne sont pas publiées telles qu'elles, mais peuvent en principe faire l'objet d'une demande auprès de la Banque nationale.

Les institutions reprises dans le tableau ci-après sont cependant loin de représenter l'ensemble du secteur du handicap. Manquent en effet l'enseignement spécial, certains centres de formation professionnelle, les administrations publiques liées au secteur, les associations dites « périphériques » (associations de personnes handicapées, associations de parents...), etc.

² Nace : nomenclature d'activités économiques de la Communauté européenne. Pour la version belge, voir SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie (2004), NACE-BEL 2003. Nomenclature d'activités économiques, Bruxelles

Institutions du secteur du handicap pouvant en principe être isolées dans le compte satellite (branche « action sociale »)	
85.311 : Instituts pour mineurs handicapés	- Instituts pour mineurs aveugles, muets ou sourds - Accueil, hébergement et rééducation de mineurs handicapés physiquement ou mentalement
85.314 : Instituts pour adultes handicapés	- Accueil, hébergement et accompagnement d'adultes handicapés physiquement ou mentalement, dont les aveugles, les muets et les sourds
85.322 : Ateliers protégés	- Ateliers protégés pour personnes handicapées - Réadaptation professionnelle et réinsertion des personnes handicapées, si cette activité ne comporte qu'un élément pédagogique limité - Centres de jour pour adultes handicapés

LES STATISTIQUES DE L'EMPLOI (ONSS)

L'Office national de la sécurité sociale (ONSS) dispose d'une base de données quasiment exhaustive sur l'emploi salarié en Belgique. Il est ainsi possible de connaître le nombre de travailleurs, le nombre d'équivalents temps plein (ETP), le montant des rémunérations... relatifs au personnel salarié des employeurs et ce, selon un degré de détail prenant en compte la *localisation géographique* (Région, province, arrondissement, commune), la *nature de l'activité* (codification NACE-BEL) et le *statut juridique de l'entreprise* (ASBL, secteur public...).

L'ONSS fournit donc des données plus détaillées que le compte satellite mais, pour ce qui concerne le type d'activités, ces données présentent la même limitation liée à l'utilisation de la NACE-BEL: seuls les trois types d'institutions déjà évoqués précédemment peuvent en effet être isolées dans les statistiques (voir tableau).

L'emploi dans les ASBL du secteur du handicap (codes NACE isolables) - En équivalents temps plein (ETP) - décembre 2005				
Code NACE-BEL	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Pays
85.311 (mineurs handicapés)	650,2	5 451,5	2 856,2	8 957,9
85.314 (adultes handicapés)	537,2	8 148,9	4 629,1	13 315,2
85.322 (ateliers protégés)	1 670,5	14 117,7	6 218,1	22 006,3
Total	2 857,9	27 718,0	13 703,5	44 279,4

Source : fichiers fournis par l'ONSS et calculs propres

L'APPROCHE MICROÉCONOMIQUE

Compte tenu des limites inhérentes à la codification NACE-BEL, le secteur du handicap ne peut pas être directement isolé comme tel dans les grands fichiers nationaux. La seule manière d'obtenir des données complètes sur ce secteur repose sur une approche différente : elle consiste à *repérer individuellement les institutions dans les fichiers statistiques et à additionner ensuite les données correspondantes*.

Cette approche est aujourd'hui rendue possible par le fait que toute institution fait désormais l'objet d'un recensement dans la Banque-Carrefour des entreprises (BCE)³ et dispose à ce titre d'un numéro d'entreprise propre. Grâce à cet identifiant, il est en principe possible de retrouver n'importe quel organisme dans les fichiers nationaux. Concrètement, l'approche ici préconisée s'articulerait en deux étapes.

D'abord, la création préalable d'un *répertoire* exhaustif des institutions du secteur du handicap. Ce répertoire reprendrait pour chaque institution l'adresse, la forme juridique, le code d'activités et le numéro d'entreprise BCE.

Ensuite, la construction d'une *base de données*. Pour chaque institution du répertoire, des données statistiques seraient extraites des grands fichiers nationaux (ONSS, TVA, Centrale des bilans à la Banque nationale...) grâce au numéro d'identification BCE. ■

3 La BCE est gérée au niveau fédéral par le SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie.